

Convocation du Conseil Municipal l'an deux mil vingt-deux, vingt-trois février. Le Maire de Saint-Seurin-de-Prats certifie que les membres du Conseil Municipal ont été dûment convoqués le mardi premier mars deux mil vingt-deux en séance ordinaire à vingt heures trente.

ORDRE DU JOUR

- Présentation et vote du compte administratif 2021
- Approbation du compte de gestion 2021
- Demande de programmation de travaux coordonnés – DMA Prats Phase 1
- Demande de programmation de travaux coordonnés – DMA Bourg St Seurin de Prats Phase 2
- Remboursement au titre du financement des accompagnateurs pour le transport scolaire année 2021-2022
- Devis armoire froide restaurant scolaire
- Devis réparation clôture cimetière
- Comptes-rendus des réunions et commissions
- Questions diverses

SEANCE DU 1^{er} MARS 2022

PRÉSENTS : MME IBERTO ex-POINTET – M. CAMUS - M. BATTISTON – MMES VAUNAC – GUIHENEUF - MM. BIERNE – BIASOTTO

ABSENTS EXCUSÉS : Mme VASSEAUD Sophie – Mme CLAVERIE Thérèse – M. BOURNET Laurent – Mme LAGORCE Sophie

PROCURATIONS : Mme VASSEAUD Sophie à Mme GUIHENEUF Isabelle
Mme CLAVERIE Thérèse à M. BATTISTON Gérard
Mme LAGORCE Sophie à Mme IBERTO Dominique

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GUIHENEUF Isabelle

➤ **Approbation à l'unanimité du compte-rendu de séance du 7 février 2022**

PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Madame le Maire présente le compte administratif de l'année 2021, article par article. La discussion s'engage et Madame le Maire répond aux questions.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		72 679,63 €		100 00,00 €		172 679,63 €
Opérations de l'exercice	54 518,34 €	53 706,10 €	280 142,13 €	318 005,96 €	334 660,47 €	371 712,06 €
TOTAUX	54 518,34 €	126 385,73 €	280 142,13 €	418 005,96 €	334 660,47 €	544 391,69 €
Résultats de clôture		71 867,39 €		137 863,83 €		209 731,22 €
Restes à réaliser	55 263,29 €	1 488,60 €			55 263,29 €	1 488,60 €
TOTAUX CUMULÉS	55 263,29 €	73 355,82 €		137 863,83 €	55 263,29 €	211 219,82 €
Résultats définitifs		18 092,53 €		137 863,83 €		155 956,53 €

Madame le Maire ne participant pas au vote du compte administratif, quitte la salle en cédant la présidence à M. CAMUS Jean-Michel, doyen d'âge, qui fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve à l'unanimité le compte administratif de l'année 2021 de la commune**
- **Reconnait la sincérité des restes à réaliser,**
- **Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

Madame le Maire réintègre l'assemblée.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal,

Après avoir suivi la présentation du budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats

délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEMANDE DE PROGRAMMATION DE TRAVAUX COORDONNÉS – DMA PRATS PHASE 1

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de renforcement du réseau électrique, le SDE 24 demande à la collectivité si elle souhaite coordonner ces travaux avec une modernisation du réseau d'éclairage public et/ou avec l'effacement du réseau de télécommunication.

Elle expose que le comité du SDE 24 a retenu au titre du programme FACE B 2022 pour l'ouvrage « DMA Prats Phase 1 ». Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la possibilité de coordonner ces travaux avec une modernisation du réseau d'éclairage public et /ou l'effacement du réseau de télécommunication.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **souhaite coordonner ces travaux avec le réseau d'éclairage public**
- **souhaite coordonner ces travaux avec le réseau de télécommunication**

DEMANDE DE PROGRAMMATION DE TRAVAUX COORDONNÉS – DMA BOURG ST SEURIN DE PRATS PHASE 2

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de renforcement du réseau électrique, le SDE 24 demande à la collectivité si elle souhaite coordonner ces travaux avec une modernisation du réseau d'éclairage public et/ou avec l'effacement du réseau de télécommunication.

Elle expose que le comité du SDE 24 a retenu au titre du programme FACE B 2022 pour l'ouvrage « DMA Bourg St Seurin de Prats Phase 2 ». Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la possibilité de coordonner ces travaux avec une modernisation du réseau d'éclairage public et /ou l'effacement du réseau de télécommunication.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **souhaite coordonner ces travaux avec le réseau d'éclairage public**
- **souhaite coordonner ces travaux avec le réseau de télécommunication**

REMBOURSEMENT AU TITRE DU FINANCEMENT DES ACCOMPAGNATEURS POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE ANNEE 2021-2022

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du transport scolaire du RPI, le Conseil Régional a remboursé à la commune de Montcaret la somme de 3000 € relatif aux frais de financement des accompagnateurs dans le bus.

Elle expose que compte-tenu de la surveillance le soir d'un agent de la commune, la commune de Montcaret doit rembourser la somme de 1500 € à St Seurin de Prats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité la réception de cette somme et charge Madame le Maire d'émettre le titre de l'avis des sommes à payer relatif à ce remboursement.

DEVIS ARMOIRE FROIDE RESTAURANT SCOLAIRE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'armoire froide du restaurant scolaire est tombée en panne. Elle présente deux devis de la société Froide Cuisine 24, le premier d'un montant de 594,22 € HT pour la réparation de l'ancienne armoire froide et le deuxième pour un montant de 1580,00 € HT pour l'achat d'une armoire neuve.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de réparation de la société Froid Cuisine 24 pour une somme de 594,22 € HT, charge Madame le Maire à signer tout document relatif à cet achat et à engager cette dépense.

DEVIS RÉPARATION CLOTURE CIMETIERE

Suite au sinistre du 07 décembre 2021 ayant endommagé la clôture du cimetière, Madame le Maire présente deux devis de réparations. Le premier de l'entreprise Liabaste Joël d'un montant de 1 350,00 € TTC et le deuxième de l'entreprise Laurent Bournet de 1 249,15 € TTC. Cette réparation sera prise en charge par les assurances.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Laurent Bournet pour une somme de 1 249,15 € TTC, charge Madame le Maire à signer tout document relatif à cet achat et à engager cette dépense.

COMPTE-RENDUS DES RÉUNIONS ET COMMISSIONS

- Commission « Assainissement », le jeudi 3 février 2022 : M. BOURNET Laurent étant absent, le compte-rendu de cette commission sera fait lors d'un prochain conseil.

QUESTIONS DIVERSES

DEVIS TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES MAISON POUR TOUS

Les murs en pierres apparentes n'ayant pas pu être conservés, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux supplémentaires doivent être réalisés dans la Maison pour tous. Elle présente le devis de la Sarl Belluzzo et Fils (lot n°6 – Carrelage / faïence) d'un montant de 238,00 € HT concernant un rajout de plinthes et le devis de la société Flores (lot n°5 – Plâtrerie / menuiseries intérieures) d'un montant de 3 263,00 € HT relatif au plaquage des murs.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les devis cités ci-dessus, charge Madame le Maire à signer tout document relatif à cet achat et à engager ces dépenses.

AUTORISATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT A HAUTEUR DE 25 %

Cette délibération ANNULE ET REMPLACE la délibération n°2022-01-17/02 du 17/01/2022.

Elle informe le Conseil Municipal, que suite aux travaux supplémentaires de la « Maison pour tous », il y a lieu de modifier la ventilation des dépenses d'investissement.

Pour mémoire le montant budgétisé en dépenses d'investissement 2021 pour le budget principal (hors chapitres 16 et 20) était de 161 912,69 €. Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil municipal de faire application de l'article à hauteur de 40 478,17 € pour le budget principal (soit 25,00 %). Les dépenses d'investissement concernées sont donc revues comme suit :

- 21311 – Hôtel de ville → 16 000 €
- 2188 – Autres immobilisations corporelles → 3 000 €
- 2313 – Constructions → 21 478,17 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accepter les propositions dans les conditions exposées ci-dessus et précise que cette délibération ANNULE et REMPLACE la délibération n°2022-01-17/02 du 17/01/2022.

PRÉPARATION FETE CANTONALE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion de préparation de la Fête Cantonale organisée par la Communauté de Communes est programmée le lundi 7 mars 2022. En vue de cette réunion, Madame le Maire demande aux conseillers s'ils souhaitent que la commune y participe. Après discussion, le conseil municipal décide de participer à la fête cantonale.

REPAS DES AINÉS

La commission « Vie sociale et locale » lors de sa réunion du 22 février 2022 a sélectionné le traiteur Rousseau.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur la participation à demander aux accompagnants de moins de 60 ans pour le repas des aînés.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander une participation pour les accompagnants de 30 euros correspondant au prix facturé par le Traiteur Rousseau.

L'âge minimum retenu pour l'inscription au repas des aînés étant 60 ans, une réflexion et une question se pose « Est-on aîné à 60 ans ? ». Après discussion, le Conseil Municipal décide de fixer l'âge minimum à 65 pour les prochaines années.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition de prestation musicale pour le repas des aînés à hauteur de 150,00 €. Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de d'accepter cette proposition.

• **CHEMIN RURAL « IMPASSE DE LA FORGE »**

Madame le Maire informe le conseil de la demande de M. BOSC pour acquérir un bout du chemin rural qui jouxte sa maison située « 2 Impasse de la Forge » et sur lequel il a été installé une pompe de relevage. Cette acquisition représente la superficie d'environ 25 m² pour laquelle il sera nécessaire d'effectuer une enquête publique. Madame le Maire propose de vendre cette portion de chemin pour la somme de 1€ et que tous les frais (notariés et relatifs à l'enquête publique) soient la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **accepte de céder une partie du chemin rural**
- **choisira un commissaire enquêteur dans la liste arrêtée par le Préfet**
- **lancera la procédure d'aliénation de l'assiette du chemin rural.**

Séance levée à 22h45

Madame le Maire,

Les Conseillers Municipaux,